

En communauté ou indivision ?

Par **Rgoo**, le **23/04/2019** à **14:43**

Bonjour !

Petite question qui va sûrement vous paraître complètement absurde mais à laquelle j'ai besoin d'éclaircissement. Je n'arrive pas à comprendre la différence entre un bien commun aux époux et un bien propre mais en indivision. Je sais bien la différence est que le bien est commun aux deux dans le premier cas et propre à chacun dans le deuxième mais en indivision signifie qu'il appartiendrait aux deux donc je ne comprends pas...

Je vous remercie d'avance pour votre aide !